

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL
 DE CESSON ET VERT-SAINT-DENIS**

<p align="center">DATE DE CONVOCATION</p> <p align="center">25 août 2020</p>	<p>L'an deux mille vingt, le premier septembre à vingt heures, le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du comité syndical de la Maison des Sports et de la Culture sous la présidence de M. Jacques HEESTERMANS.</p> <p><u>Etaient présents</u> : Mmes Fayat, Simon Parouty, Sungkur; MM Benyachou, Demarquay, Duval, Heestermans et El Mimouni</p>
<p align="center">DATE D’AFFICHAGE</p> <p align="center">26 août 2020</p>	<p><u>Absents excusés</u> : Mme Ducret et M. Chevallier</p> <p><u>Pouvoirs</u> : M. Chevallier à M.Heestermans</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> : M. Duval</p>
<p align="center">NOMBRE DE MEMBRES</p> <p align="center">En exercice * 10 * Présents * 8 * Votants * 9 *</p>	<p>Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment son article L.2121-22,</p> <p>Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics,</p> <p>Vu le code de la commande publique,</p> <p>Considérant qu'une commission d'appel d'offres est nécessaire pour certaines procédures de passation des marchés publics en fonction des seuils définis par le code de la commande publique,</p> <p>En conséquence, M. le Président propose au comité de constituer la « commission d'appel d'offres » composée du président ou de son représentant, de cinq membres titulaires et de deux membres suppléants élus en son sein.</p> <p>M. le Président fait appel aux candidatures. Se sont portés candidats :</p>
<p align="center">OBJET :</p> <p align="center">CONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES</p>	

Membres titulaires	Membres suppléants
EL MIMOUNI Ahmed	CHEVALLIER Jean-Marie
DUVAL Jean-Louis	SIMON PAROUTY Laurence
BENYACHOU Rachid	
DEMARQUAY Jean-Philippe	
SUNGKUR Sandhya	

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

- **décide à l'unanimité** la mise en place de la commission d'appel d'offres composée du président ou de son représentant, de cinq membres titulaires et de deux membres suppléants élus en son sein.

- **procède au vote à main levée.** Ont obtenus :

Membres titulaires	Membres suppléants
EL MIMOUNI Ahmed : 9 voix	CHEVALLIER Jean-Marie : 9 voix
DUVAL Jean-Louis : 9 voix	SIMON PAROUTY Laurence : 9 voix
BENYACHOU Rachid : 9 voix	
DEMARQUAY Jean-Philippe : 9 voix	
SUNGKUR Sandhya : 9 voix	

et sont déclarés membres de la commission d'appel d'offres.

- **prend acte** que le président de droit de la commission d'appel d'offres est le Président ou son représentant

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme,

A Vert Saint Denis, le 1^{er} septembre 2020

Le Président,

Jacques HEESTERMANS